

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION A
L'OCCASION DE LA MARCHÉ CONTRE LE CANCER**

N° 2026-188-PM-DL

Le Maire de la Commune de PUILBOREAU ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et son article L. 2213.1 à L. 2213.6 ;
Vu le Code Pénal ;
Vu le Code de la Route ;
Considérant la demande du 9 septembre 2026 du Centre d'Action Social de Puilboreau en vue d'organiser une marche contre le cancer dans le cadre de l'opération Octobre Rose ;
Considérant que cet événement se déroule sur route ouverte ou piste cyclable, il y a lieu de réglementer la circulation pour sécuriser les participants :

ARRÊTE

Article 1 :

Le samedi 3 octobre 2026, de 09h30 à 10h45 aura lieu dans le cadre de l'opération Octobre Rose, une marche sur un parcours défini en annexe.

Article 2 :

La circulation des véhicules et des cycles sera interrompue au fur et à mesure de l'avancée des participants.

Article 3 :

Des signaleurs équipés de gilets jaunes seront en place aux carrefours et ronds-points le long du parcours, des encadrants devront être présents en amont et en fin du cortège.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15 rue de Blossac - CS 80541 - 86020 POITIERS Cédex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 6 :

Le Directeur Général des Services, la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale, le Responsable de la Police Municipale, le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

Puilboreau, le 9 septembre 2026
Le Maire,
Didier PROUST



